



REGLEMENT INTERIEUR SECTION GYM

Numéro de la responsable technique Catherine BOUTET : 06 20 36 57 10

Numéro de la responsable de section Valérie BOUTET : 06 21 57 08 97

Le règlement intérieur doit impérativement être lu par les gymnastes et les parents

Le règlement intérieur est remis à chaque famille à l'inscription et signé par le responsable légal de l'enfant.

La cotisation est due pour toute l'année, aucun remboursement ne sera possible. Le montant pour l'année est dû, le paiement proposé en plusieurs fois n'est qu'une facilité de paiement.

Les parents informent **systematiquement** l'entraîneur ou la responsable de la section de toute absence lors d'un entraînement, et de la non participation aux compétitions.

L'entraîneur doit également prévenir les parents et la responsable de la section pour tous **changements d'horaires** concernant l'entraînement initialement prévu.

En cas d'incident grave lié à la vie sportive (accident ou de maladie) les parents sont **immédiatement prévenus** par téléphone. L'enfant est immédiatement pris en charge.

1- LA TENUE DE GYMNASTIQUE EST OBLIGATOIRE

- Tenue vestimentaire sportive adaptée à la pratique de la gymnastique : **corsaire, short sportif, tee-shirt à manches courtes ou justaucorps** (les tenues provocantes ou excentriques, débardeurs et les hauts moulants sont interdits). Celle-ci ne doit pas être un danger pendant le sport.
- Les cheveux sont impérativement attachés, les bijoux sont retirés.

2- LE RESPECT DES HORAIRES DES ENTRAINEMENTS ET LA SECURITE

- Pour le bon fonctionnement des entraînements, il est demandé aux gymnastes d'arriver 10 minutes avant le début des cours pour pouvoir se changer dans les vestiaires et permettre à l'entraîneur de faire l'appel.
- Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire que chaque parent **accompagne son enfant** dans la salle afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.
- Pour des raisons de sécurité, les parents doivent **impérativement** revenir chercher leur enfant **à l'heure de la fin des entraînements dans la salle de gymnastique** afin que l'entraîneur voit l'enfant partir en présence d'un adulte connu. Les parents qui ont du retard doivent prévenir au plus vite l'entraîneur. En aucun cas, un enfant doit **quitter la salle de gym sans un adulte**, auquel cas il ne sera plus sous la responsabilité de l'entraîneur.
- Il est demandé aux parents de ne pas rester pas dans la salle pendant les entraînements. Pour des raisons de sécurité, il est interdit à tous autres enfants, non inscrit aux cours de gymnastique, de monter sur le matériel de gym.

3- LE RESPECT DES PERSONNES

- Les gymnastes doivent respect aux entraîneurs et aux personnes qui les encadrent.
- Les adultes doivent le respect aux gymnastes.
- Tous comportements susceptibles de perturber un cours feront l'objet de sanctions progressives (avertissements, expulsion d'un entraînement).

4- LE MATERIEL DE GYM

- Les dégradations volontaires seront facturées aux familles.
- Il est interdit aux gymnastes de monter sur le matériel de gymnastique avant et après les entraînements ni avant de s'être échauffé.

5- LES INTERDITS

- De mastiquer du chewing-gum pendant les entraînements.
- L'utilisation du téléphone portable pendant les entraînements.

»-----

REGLEMENT INTERIEUR – SECTION GYM

L'inscription de votre (vos) enfant(s) à la section ALCB GYM, vaut adhésion au présent règlement et acceptation des sanctions éventuelles.

M.et/ou Mme.....responsable(s) légal (aux) de (des) enfant(s)

Noms et prénoms de(s) enfant(s).....

Déclare (ent) avoir pris connaissance du Règlement intérieur et s'engage (ent) à le respecter scrupuleusement.

En cas de non respect, le contrat sportif entre la famille et la section gym peut être rompu par l'ALCB GYM.

Mention « Lu et approuvé »

Date :

Signature des parents